



Loi Evin et associations anti - tabac

Rubrique : actualités - Date : lundi 4 avril 2005

Les rédactions des journaux « dénaturent chaque semaine les images de sport mécanique en respect de la Loi Evin

Sous le titre « Une grosse carotte pour les anti-tabac » LE JOURNAL DU DIMANCHE affirme que « des associations veillent au respect de la loi Evin » et que « chaque marque de cigarette ou d'alcool oubliée sur une photo se monnaie cher ». D'après le journal, les rédactions des journaux « dénaturent chaque semaine les images de sport mécanique en respect de la Loi Evin » notamment lorsque les photos proviennent de pays où la publicité pour le tabac est licite. Le directeur de la rédaction d'Auto Hebdo s'indigne « nos lecteurs sont scandalisés par cette censure ». Affirmant que « les associations de lutte contre le tabagisme ont lancé une traque sans merci » car l'Etat leur a délégué le respect de la loi Evin, l'hebdomadaire rapporte les propos de la directrice du Comité national contre le tabagisme « au début des années 90 (&) nous voulions étendre la jurisprudence. Aujourd'hui elle est bien établie, alors nous transigeons plus facilement ». Le JDD relève qu'ainsi, en litige avec l'Equipe à qui il demandait 180 000 euros de dommages et intérêts, le CNCT a renoncé aux poursuites en échange « du floutage systématique des photos et de plusieurs encarts publicitaires gratuits pour sa campagne contre le tabac ». Evoquant d'autres associations qui « se sont réveillées, fleurant bon le filon », le journal souligne que L'Association d'aide aux victimes du tabagisme à mobilisé ses adhérents pour « éplucher les journaux » et en a assigné six. Le responsable de la photo chez Télé Cable tempête « C'est scandaleux et malsain, une association nous a écrit pour se plaindre d'une vignette que nous avons laissé passer dans nos programmes. Il fallait une loupe pour la voir. Elle nous réclame 46 00 euros et menace de nous dénoncer au CNCT. C'est du chantage ». Pour sa part, le directeur de la rédaction d'Auto Moto, condamné pour avoir publié une photo de Schumacher sur fond de publicité pour bière, déclare « on a décidé de saisir la Cour européenne de justice ». Christian Peschang, conseiller juridique de l'association d'aide aux victimes du tabagisme, se défend « oui on se fait traiter de racketteurs ou d'ayatollahs ! Mais ce n'est pas nous qui condamnons » et il justifie que ces sommes sont « affectées aux interventions de l'association dans les collèges et lycées ».